

S.A. Ets Franz COLRUYT  
Edingensesteenweg 196  
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485  
RPM Bruxelles

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 SEPTEMBRE 2012

L'an 2012, le 26 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, la SA Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la SA Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la SA Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, la SCRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux et la SCRL Unitel, ayant pour représentant permanent Madame Astrid De Lathouwer.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Guido De Decker.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

@ Un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 27 août 2012.

@ Les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :

- De Tijd du 25 août 2012
  - L'Echo du 25 août 2012
- et le Moniteur belge

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 474 actionnaires détenant ensemble 114.269.723 actions sont présents ou représentés.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des analystes
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation à :

- l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration  
À titre d'information, rapport du Commissaire et rapport du Conseil d'entreprise.  
(Ceci tant pour les comptes annuels de la SA Ets Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group.)

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2011-2012.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2011-2012

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2012.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

4. Distribution du dividende

Décision de distribuer un dividende brut de 0,95 EUR par action contre remise du coupon n° 2, mise en paiement le 3 octobre 2012.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

8. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de la SA Anima (numéro d'entreprise BE0418759787) dont le siège social est situé à 1654 Huizingen, A. Vaucampsiaan 42, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt (numéro national 581018-253.10), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.
- b) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Gillet (numéro national 600206-407.08), domicilié à 1330 Rixensart, Avenue Boulogne-Billancourt 37, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.

10. Divers

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire  
-----

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 18 septembre 2012 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités de Colruyt Group et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2011/2012 clôturé.

Il répond également aux questions écrites des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration tant pour les comptes de la société que pour les comptes consolidés du groupe sont approuvés avec :

- 113.953.063 voix pour
- 9.503 voix contre
- 307.157 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2011-2012  
-----

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, donne des explications sur le rapport de rémunération 2011/2012 qui figure dans le rapport annuel 2011/2012 de Colruyt Group (p. 113-115).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2011-2012 avec :

- 101.134.968 voix pour
- 13.095.847 voix contre
- 38.908 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2011/2012  
-----

a. Approbation des comptes annuels des Ets Franz Colruyt

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Ets Franz Colruyt de l'exercice 2011/2012 avec :

- 114.002.467 voix pour
- 146.146 voix contre
- 121.110 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2011/2012 avec :

- 114.002.467 voix pour
- 146.146 voix contre
- 121.110 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 0,95 EUR par action contre remise du coupon n° 2, avec mise en paiement le 3 octobre 2012.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec :

- 114.231.113 voix pour
- 0 voix contre
- 38.610 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire de la SA Ets Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

\* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 119.782.966,01 EUR

\* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 2

-----  
156.169.984 actions x 0,95 EUR = + 148.361.484,80 EUR

Base de calcul :

-----  
168.294.930 actions participantes au 31/03/2011  
+ 225.194 actions lors de l'augmentation de capital réservée au personnel  
le 23 décembre 2011  
- 12.447.336 actions propres au 5 juin 2012  
+ 97.196 actions propres destinées à la participation aux bénéfices  
(septembre 2012)  
= 156.169.984 actions

DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+	619.283,50 EUR
TANTIÈMES :	+	3.429.075,23 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2011/2012	:+	8.969.234,66 EUR
PRÉLÈVEMENT SUR LA RÉSERVE DISPONIBLE :	-	242.023.596,49 EUR
DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE :		
BÉNÉFICE À REPORTER :	+	200.427.484,31 EUR
<b>TOTAL :</b>	<b>+</b>	<b>119.782.966,01 EUR</b>

Le Président explique en outre qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 8,97 millions d'EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. Par ailleurs, un montant de 15,62 millions d'EUR est prévu en application de la CCT 90 du 22 décembre 2007 sur les avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation des travailleurs au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note n° 8.6 aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2011/12, p. 150).

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec :

- 106.046.414 voix pour
- 8.184.699 voix contre
- 38.610 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt.

-----

Le Président explique que la SA Ets Fr. Colruyt a racheté des actions propres, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale. Il s'agit au total de 12.448.011 actions propres (7,39 % du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale l'autorisation de distribuer 97.196 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée générale accorde l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital par attribution d'actions propres rachetées par la société avec :

- 114.231.113 voix pour
- 0 voix contre
- 38.610 abstentions.

7. Décharge aux administrateurs

-----

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec :

- 113.928.848 voix pour
- 283.330 voix contre
- 57.545 abstentions

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2011/2012 clôturé le 31 mars 2012.

## 8. Décharge au commissaire

-----

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 113.937.000 voix pour
- 275.178 voix contre
- 57.545 abstentions

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2011/2012 clôturé le 31 mars 2012.

## 9. Renouvellement du mandat d'administrateur

-----

a) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de la SA Anima (numéro d'entreprise BE0418759787) dont le siège social est situé à 1654 Huizingen, A. Vaucampslaan 42, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt (numéro national 581018-253.10), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de la SA Anima avec :

- 99.619.313 voix pour
- 14.607.935 voix contre
- 42.475 abstentions.

b) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Gillet (numéro national 600206-407.08), domicilié à 1330 Rixensart, Avenue Boulogne-Billancourt 37, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.

L'Assemblée générale approuve la nomination de Monsieur François Gillet en tant qu'administrateur avec :

- 99.571.651 voix pour
- 14.655.497 voix contre
- 42.575 abstentions.

## 10. Divers

-----

Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à :

- 114.197.331 voix pour
- 8.161 voix contre
- 64.231 abstentions.

Le procès-verbal est signé par le Président, le Secrétaire, les scrutateurs, le Commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

La séance est ensuite levée à 19h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Jef Colruyt

Jean de Leu de Cecil

Les scrutateurs,

Le Commissaire

Ludo Ruysen